

# Le cardinal Hoyos et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X – Mai 2001

Publié le 1 mai 2001  
2 minutes

---

Le cardinal Castrillon Hoyos multiplie les contacts avec la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**.

Il a écrit, le 17 Mai, à **Mgr Alfonso de Galarreta** ainsi qu'à **Mgr Willamson**.

Il adressa - enfin - une lettre à **Mgr Fellay**, le 7 Mai 2001 - l'original est en espagnol - une traduction française du texte original était jointe.

Le cardinal Castrillon Hoyos avait donné déjà une réponse orale à la lettre de Mgr Fellay, qui lui précisait les conditions pour aller plus loin dans le dialogue (cf DIC1, n° 3 et n° 5).

Il avait annoncé au **Révérénd Père Rifan** et à **Monsieur l'abbé Simoulin** qui venaient le voir le 2 Mai, en accord avec Mgr Fellay, l'envoi prochain d'un courrier officiel. Il leur en avait fait la lecture. Sans reprendre tout à fait les mêmes idées que le 14 avril, le cardinal précise sa réponse au sujet de ces deux conditions :

*« En ce qui concerne la première condition, un certain nombre de cardinaux, évêques et fidèles jugent qu'une telle permission ne doit pas être concédée : ce n'est pas que le rite sacré précédent ne mérite pas tout le respect, ou qu'on méconnaisse sa solidité théologique, sa beauté et son apport à la sanctification pendant des siècles et dans l'Eglise, mais parce que cette permission pourrait créer une confusion dans l'esprit de beaucoup de personnes qui la comprendraient comme une dépréciation de la valeur de la Sainte Messe que célèbre l'Eglise aujourd'hui. Il est clair que, dans les statuts de votre réinsertion, on offre toutes les garanties pour que les membres de la Fraternité, et tous ceux qui ont un attrait spécial pour cette noble tradition liturgique, puissent la célébrer librement dans vos églises et lieux de culte. On peut également la célébrer dans les autres églises avec la permission des Ordinaires diocésains. En ce qui concerne la deuxième condition, le Saint-Père a la claire volonté de la concéder au moment où sera formalisé le retour ».*

Le Conseil général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X s'est réuni à Menzingen, les 21-22-23 mai dernier. La réponse a été examinée.

Le Supérieur général tout en désirant poursuivre les contacts puisque Rome le veut, demande que le Vatican « revoie sa copie ».

Source : FSSPX/MG